



LA FONDATION ROTARY

Subvention de district simplifiée

Les subventions de district simplifiées (*District Simplified Grant/DSG* en anglais) permettent aux districts de financer des actions humanitaires à court-terme. Pour cela, ils demandent à utiliser une partie de leur FSD comme subvention pour financer une ou plusieurs actions internationales ou de proximité.

Qui est éligible ?

Ces subventions sont uniquement attribuées aux districts. Le responsable Fondation de district se charge, en collaboration avec le gouverneur en place, de soumettre le contrat à la Fondation (du 1^{er} juillet au 31 mars). Les fonds seront ainsi disponibles en juillet de l'année suivante. Le responsable Fondation de district doit également lire et envoyer, dûment rempli, le formulaire *Subventions de district – Renseignements sur le destinataire des fonds*

Quels sont les critères d'obtention ?

- Suivre les modalités régissant ces subventions jointes au dossier de demande et également disponibles sur le site www.rotary.org, auprès de la Fondation ou de votre bureau régional.
- Respecter la volonté des collectivités bénéficiaires ainsi que les coutumes et la culture des autres pays.
- Impliquer directement les Rotariens :
 - Évaluer les besoins de la collectivité et élaborer un plan d'action ;
 - Établir une commission composée d'au moins 3 Rotariens pour contrôler les dépenses ;
 - Superviser les fonds ;
 - Mise en œuvre des actions ;
 - Apporter la preuve de la participation de la collectivité ;
 - Organiser des réunions avec les fournisseurs, autorités et bénéficiaires locaux ;
 - Promouvoir les actions dans les médias locaux.

- Les subventions de plus de 25 000 USD seront versées en plusieurs tranches selon le budget fourni par le district.
- Un descriptif de l'avancement de l'action, sous forme de soumission de rapports contenant les dépenses autorisées d'au moins 50 % du montant total de la subvention, est requis avant paiement d'une éventuelle seconde subvention de district simplifiée. Les districts ne sont pas autorisés à gérer plus de deux subventions ouvertes en même temps

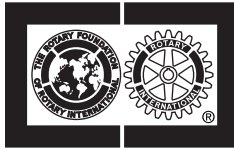
Rapports

Les rapports sont à rendre tous les douze mois pendant la durée de l'action financée. Les bénéficiaires d'une subvention de district doivent fournir un rapport final dans les 2 mois suivant l'épuisement des fonds. Les rapports doivent inclure :

- Un compte rendu des dépenses et des recettes comprenant une liste des actions financées et l'affectation financière correspondante ;
- Un examen financier indépendant en correspondance avec le compte rendu des dépenses et des recettes fournis par le district ;
- Un descriptif de chaque action financée par la subvention incluant :
 - une présentation des bénéficiaires de l'action
 - une liste détaillée des dépenses
 - une description de l'action
 - un compte rendu de la participation des Rotariens dans la mise en œuvre, et le suivi de l'action
 - un examen financier indépendant si la subvention dépasse 25 000 USD.

Les districts doivent conserver, à la disposition de la Fondation, les reçus correctement réconciliés au compte rendu des dépenses pour une période d'au moins 3 ans.

N.B. : En cas de manquement aux lignes de conduite et directives de la Fondation, le district devra rembourser la totalité des fonds de la subvention utilisés à mauvais escient et ne pourra recevoir de nouvelle subvention pendant une durée maximale de 5 ans.



SUBVENTION DE DISTRICT SIMPLIFIÉE – Contrat

DISTRICT _____

ANNÉE DE L'ACTION 20_____ - 20_____

Ce contrat est conclu entre le district ci-dessus et la Fondation Rotary du Rotary International. Le district accepte cette subvention et s'engage à se conformer à toutes ses clauses.

1. Les fonds de subvention seront utilisés pour des actions caritatives, humanitaires et éducatives à court terme au bénéfice de la collectivité conformément aux termes du document Subventions de district simplifiées : modalités. Les fonds fournis par la Fondation Rotary ne seront pas utilisés à d'autres fins.
2. Le district a reçu et lu un exemplaire des modalités et s'engage à s'y conformer.
3. Les responsables Fondation et Subventions de district seront chargés de la communication avec la Fondation.
4. Le district est tenu de défendre, dédommager et dégager de toute responsabilité le Rotary International, la Fondation Rotary, les membres du Conseil Central, les administrateurs de la Fondation Rotary, les dirigeants et le personnel du Rotary International et de la Fondation Rotary, pour tous dommages et intérêts, pertes, jugements, frais d'instance et dépens, amendes, sentences ou obligations (y compris les honoraires d'avocats et autres frais de justice) qui seraient revendiqués ou recouverts contre le Rotary International et/ou la Fondation Rotary et encourus directement ou indirectement lors de la mise en œuvre de ce projet.
5. La Fondation Rotary se réserve le droit de résilier ce contrat sans préavis en cas de non-respect de ses clauses par le district. En cas d'utilisation des fonds versés par la Fondation à mauvais escient ou à des fins non autorisées, le district devra rembourser l'intégralité des fonds ainsi que tout intérêt généré et **ne pourra recevoir de nouvelle subvention pendant une durée maximale de 5 ans.**

En cas de litige, la version américaine du contrat fera foi. Ce contrat est régi par la loi de l'État de l'Illinois, États-Unis.

Le district _____ accepte les modalités de ce contrat et s'engage à s'y conformer. J'autorise le prélèvement de _____ USD sur notre Fonds spécifique de district (FSD) pour cette demande de subvention de district simplifiée.

Lu et approuvé le _____

Signature du responsable Fondation du district

Nom (en lettres d'imprimerie)

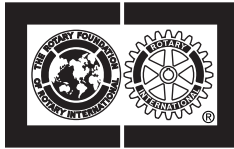
Signature du gouverneur* du district

Nom (en lettres d'imprimerie)

*Gouverneur en poste pendant l'année où l'action subventionnée aura lieu

*Pour toutes questions concernant les subventions de district ou ce contrat, contactez
le coordinateur chargé de votre district à :*

*District Simplified Grants
The Rotary Foundation
One Rotary Center
1560 Sherman Avenue
Evanston, IL 60201-3698 États-Unis
Tél : + 1 847 866 3000
Fax : +1 847 866 9759
E-mail : grants@rotaryintl.org*



SUBVENTION DE DISTRICT SIMPLIFIÉE

Renseignements sur le destinataire des fonds

DISTRICT _____

ANNÉE DE L'ACTION 20____ - 20____

À soumettre à la Fondation Rotary avec le contrat pour débloquer les fonds.

Les subventions de district simplifiées doivent être versées sur un compte rotarien. Les fonds ne seront versés ni à un particulier, ni à une organisation participante, ni au bénéficiaire. Veuillez indiquer l'intitulé exact du compte. Les paiements par chèque seront envoyés directement au responsable Fondation. Nous vous recommandons cependant de bien vouloir remplir ce formulaire pour faciliter le virement des fonds. Le district pourra être tenu responsable en cas de problème de virement dû à des informations incomplètes. La méthode de paiement dépend de la région.

Intitulé du compte

Veuillez indiquer deux Rotariens qui seront les signataires autorisés du compte bancaire.

Numéro du compte

NOM

Devise (USD ou monnaie locale)

Fonction

Banque réceptrice

Adresse

Adresse complète

Téléphone

Téléphone / Fax

Fax

Numéro ABA (pour les virements à l'intérieur des États-Unis uniquement)

E-mail

Code Swift (virements internationaux)

NOM

IBAN et BIC (virements internationaux)

Fonction

Autres codes (virements internationaux)

Adresse

Pour les versements par virement bancaire en USD, il est obligatoire de fournir les coordonnées de la banque partenaire aux États-Unis. Veuillez contacter votre banque pour ces informations.

Téléphone

Fax

Banque (aux États-Unis)

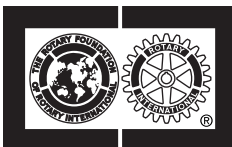
E-mail

Adresse

Pour toutes questions concernant les subventions de district ou ce contrat, contactez le coordinateur chargé de votre district à : District Simplified Grants, The Rotary Foundation, One Rotary Center, 1560 Sherman Avenue, Evanston, IL 60201-3698, États-Unis ; Tél : + 1 847 866 3000, Fax : +1 847 866 9759 ; e-mail : grants@rotaryintl.org

Numéro ABA

Téléphone



The Rotary Foundation
of Rotary International
One Rotary Center
1560 Sherman Avenue
Evanston, IL 60201-3698 États-Unis
www.rotary.org